



Testament a son petit fils

Par **tomlulu**, le **06/08/2015** à **15:55**

bonjour mon père de son vivant a fait un testament a son petit fils d ,une vigne d un montant de 25000 euros ,je voudrai savoir si il aura des frais de succession sur ce montant et est ce que cela sera déduit dans ma succession car j ai hérite de biens qui équivaut aux environs de 300000 euros ou bien ce montant sera intègre dans cette somme

merci

Par **shamanniac**, le **06/08/2015** à **16:20**

Il y aura bien des frais notariés pour cette succession. Ils peuvent être réglés au notaire par tout moyen qu'il acceptera, et si personne ne veut ou ne peut payer ces frais ils s'imputent sur la valeur de l'héritage.

Par **tomlulu**, le **06/08/2015** à **17:21**

merci mais j'ai pris connaissance qu' il y avait un abattement de 31865 entre grand parent et petit enfants ,donc si le montant de la vigne est de 25000 euros ,son petit fils sera t il bien exonère de frais de succession

merci